

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le Mardi 14 avril 2020

Le conseil de la municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon siège en séance ordinaire le Mardi 14 avril 2019

Par voie téléconférence et en personne. Sont présents à cette téléconférence, et en personne : Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, en personne : Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléconférence et en personne

Résolution n° 2020-04-697

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau, appuyé par Monsieur Maxime Giroux et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléconférence et en personne.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Mot de Bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Approbation des états financiers.
8. Appel d'offres nettoyage des trottoirs et rues.
9. Entente remplaçant l'entente signée le 4 mars 2015 relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'acquisition et l'exploitation du centre sportif et culturel.



Le Mardi 14 avril 2020

10. Dépôt des règlements de la MRC de D'Au-tray;
 - 10.1 Règlement numéro 171-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 171 intitulé : « Règlement décrétant la réalisation des travaux de réparation et d'entretien du cours d'eau ruisseau du Marais noir ».
 - 10.2 Règlement numéro 211-5 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 211 intitulé : « Règlement sur la vidange des installations septiques des résidences isolées».
11. Soumission pour déplacer la thermopompe.
12. Demandes.
 - 12.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.
 - 12.2 Appui au non-retrait du poste de la SQ à Ville St-Gabriel.
 - 12.3 Appui à l'augmentation des budgets du service ambulatoire de Saint-Gabriel.
 - 12.4 Demande de Monsieur Gravel — Clôture mitoyenne.
 - 12.5 Demande — Logement 750 – B.
 - 12.6 Demande — Changement de date de vacances pour la directrice générale.
 - 12.7 Demande — Appui pour la zone Bayonne.
13. Rapport de la directrice générale.
 - 12.1 Soirée casino.
 - 13.2 Vente pour taxes.
 - 13.3 Schéma couverture de risque.
 - 13.4 Paiement de taxes et intérêt.
 - 13.5 Dotation spéciale de fonctionnement.
 - 13.6 Cible famille Brandon — Fête de la famille.
 - 13.7 Réseau — Biblio.
14. Correspondance.
15. Divers.
16. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2020-04-698

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour ci-dessus tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020.

Résolution n° 2020-04-699

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2020.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Le Mardi 14 avril 2020

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2020-04-700

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 10 mars 2020 au 9 avril 2020.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>24 439,73 \$</u>
<u>Compte en Banque au 9 avril 2020</u>	<u>275 343,46 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée ni par Internet ou par téléphone.

7. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS.

Résolution n° 2020-04-701

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter les états financiers trimestriels du 1 janvier 2020 au 31 mars 2020 tels que déposés.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET RUES.

Résolution n° 2020-04-702

Soumission Pelouse JC 1100. Plus taxes

Faire la location d'un balai à gaz (à 265 \$ approximatif) et les frais de main d'œuvre d'un homme pour l'exécution (400 \$ approximatif).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de demander à Monsieur Sylvain Paré. Si celui-ci n'est pas disponible, les fils de Monsieur Delorme et de Cindy Gamelin pourront faire le nettoyage des trottoirs et rues au montant de 15 \$ / heure. De plus, procéder à la location d'un balai à essence au montant de de 265 \$ approximatif pour une semaine ou 68 \$ approximatif par jour.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité



Le Mardi 14 avril 2020

**9. ENTENTE REMPLACANT L'ENTENTE SIGNÉE LE 4 MARS 2015
RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE
POUR L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE SPORTIF
ET CULTUREL.**

Résolution n° 2020-04-703

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance de l'entente remplaçant l'entente signée le 4 mars 2015 relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'acquisition et l'exploitation du centre sportif et culturel.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de mandater Monsieur Denis Gamelin, maire et Madame Francine Rainville à signer l'entente.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT DES RÈGLEMENTS DE LA MRC DE D'AUTRAY;

- 10.1 Règlement numéro 171-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 171 intitulé : « Règlement décrétant la réalisation des travaux de réparation et d'entretien du cours d'eau ruisseau du Marais noir ».
- 10.2 Règlement numéro 211-5 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 211 intitulé : « Règlement sur la vidange des installations septiques des résidences isolées».

11. SOUMISSION POUR DÉPLACER LA THERMOPOMPE.

Résolution n° 2020-04-704

La directrice générale a demandé deux soumissions pour déplacer la thermopompe;

Bédard Climatisation	2900 \$ plus taxes
	2700 \$ plus taxes
Daniel Landreville	600 \$ taxes incluses

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter La soumission de Monsieur Daniel Landreville au montant de 600 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. DEMANDES

- 12.1 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LANAUDIÈRE.

Cette demande est reportée au conseil de mai.



Le Mardi 14 avril 2020

12.2 APPUI AU NON-RETRAIT DU POSTE DE LA SQ À VILLE
ST-GABRIEL

Résolution n° 2019-04-705

CONSIDÉRANT QU'il y a trois postes de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de D'Autray qui desservent chacun trois pôles ;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC D'Autray a été informé que la Sûreté du Québec désire fermer son poste situé à Ville Saint-Gabriel ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel aurait un impact négatif important sur la qualité de la desserte policière sur le territoire ;

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'AQDR Brandon comité de Saint-Gabriel informe le directeur du centre du service de Joliette de la Sûreté du Québec que le conseil s'oppose fermement à la fermeture du poste situé à Ville Saint-Gabriel.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sûreté du Québec, à la députée du comté de Berthier et ministre du Tourisme, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de D'Autray ainsi qu'aux municipalités de la MRC de D'Autray.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12.3 APPUI À L'AUGMENTATION DES BUDGETS DU SERVICE
AMBULATOIRE DE SAINT-GABRIEL.

Résolution n° 2019-04-706

L'AQDR Brandon, comité de St-Gabriel, fait partie, depuis 2011, du Mouvement « Nous existons ! », mouvement créé pour mettre en valeur une situation de dévitalisation économique et sociale du secteur Brandon. A l'origine, les deux dossiers mis en évidence étaient le manque de médecins et un service d'ambulances en manque de budget.

Depuis ce temps, les organismes municipaux, sociaux et communautaires ont participé, selon leurs moyens, à des démarches pour exiger que le CISSS Lanaudière soit plus équitable dans l'attribution des budgets et des effectifs. En cours de route, nous avons aussi découvert que d'autres manquements, par exemple,

- Le Centre d'accueil Désy devait être rénové en ... 2007,
- Les travailleurs sociaux jeunesse ont été transférés à St-Esprit,
- Les postes libérés par des départs à la retraite ne sont pas ouverts depuis plusieurs mois. Ainsi des personnes en quête de besoins sociaux ou psychologiques, doivent,
- Soit attendre plusieurs mois pour les obtenir au CLSC de St-Gabriel,
- Soit se déplacer à Joliette ou Berthier pour raccourcir ce délai.

Aujourd'hui, c'est dans ce contexte que nous aimerions avoir votre appui afin de permettre aux services d'ambulances de St-Gabriel d'obtenir des budgets supplémentaires pour compléter une deuxième équipe d'ambulanciers.



Le Mardi 14 avril 2020

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté de les appuyer.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12.4 DEMANDE DE MONSIEUR GRAVEL — CLÔTURE
MITOYENNE.

Madame Audrey Sénéchal déclare ses intérêts.

Résolution n° 2020-04-707

Monsieur Gravel a fait parvenir au conseil deux soumissions pour une clôture mitoyenne ;

Clôture Joliette Inc.	1532.60 \$ plus taxes
Clôture Jalbert	2378.50 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'accepter la soumission de Clôture Joliette Inc. au coût de 1532.60 \$ plus taxes. Cette facture sera partagée entre Monsieur Gravel et la municipalité à raison de 50 % chacun.

De plus, Monsieur Gravel sera maître d'œuvre du travail et va présenter la moitié de la facture ainsi qu'une copie de la facture originale.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12.5 DEMANDE — LOGEMENT 750 – B

Monsieur Sylvain Paré désire prendre le logement à 450 \$ par mois.

Il devra fournir une preuve d'assurance de responsabilité civile. De plus, il ne pourra pas avoir d'animaux et il ne sera pas permis de fumer du cannabis à l'intérieur du logement ou de l'édifice ni sur le terrain de la municipalité.

Résolution n° 2020-04-708

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de mandater la directrice générale à signer le bail pour le 750 – B avec Monsieur Sylvain Paré.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité.

Monsieur Maxime Giroux vote contre le fait de ne pas permettre de fumer du cannabis à l'intérieur du logement. Cependant, il est pour que Monsieur Paré loue le logement.



Le Mardi 14 avril 2020

12.6 DEMANDE — CHANGEMENT DE DATE DE VACANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Résolution n° 2020-04-709

La directrice générale aimerait changer sa semaine de vacances prévues en juin. En effet, elle voudrait la reporter à la fin août ou en septembre dépendamment des conséquences du COVID-19.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter qu'elle reporte la semaine de vacances prévues en juin pour fin août ou septembre mais en tenant compte des dates de versement de taxes des citoyens.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité.
Monsieur Bernard Coutu vote contre.

12.7 DEMANDE — APPUI POUR LA ZONE BAYONNE.

Résolution n° 2020-04-710

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'appuyer la Zone Bayonne.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

13.1 SOIRÉE CASINO.

La présidente des loisirs a envoyé un courriel pour informer le conseil que la soirée casino est reportée à l'automne. Donc, le chèque sera annulé et une nouvelle demande sera faite par le comité des loisirs.

13.2 VENTE POUR TAXES.

Tous les citoyens ont acquitté leur compte de taxes 2019.

13.3 SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE.

Monsieur Cyr a informé la directrice générale qu'ils vont devoir visiter toutes les fermes (14) à raison de 7 par année. Le conseil devra prévoir au budget 2021 et 2022 un montant pour couvrir les frais de deux hommes pour environ une heure par ferme. Au coût de 80 \$/ heure approximativement plus 25 % de frais.

13.4 PAIEMENT DE TAXES ET INTÉRÊT.

Résolution n° 2020-04-711

La directrice générale désire s'informer de l'intention du conseil par rapport à la « suspension » d'intérêt.

Par exemple est-ce une suspension pour une période déterminée ?
Si oui, pour quelle période ?



Le Mardi 14 avril 2020

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté de changer les taux d'intérêts et de pénalité de la résolution # 2019-12-623.

Le taux d'intérêt et de pénalité des taxes municipale 2020 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 14 septembre 2020.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.5 DOTATION SPÉCIALE DE FONCTIONNEMENT.

La directrice générale informe le conseil que le 31 mars 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé un montant de 2157\$ à la municipalité. Ce paiement constitue la quote-part de la dotation spéciale de fonctionnement prévue à l'entente de Partenariat 2020-2024. Les sommes sont réparties en fonction de la population de la municipalité et de son indice de vitalité économique.

Cette aide financière inconditionnelle est non récurrente. Toutefois, l'entente de partenariat prévoit que le nouveau programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) sera mis en place en 2021.

13.6 CIBLE FAMILLE BRANDON — FÊTE DE LA FAMILLE.

Considérant que l'organisation d'un tel événement demande beaucoup de préparatifs et qu'ils ne savent pas quand ces mesures seront suspendues, ils remettent la fête de la famille à l'an prochain, soit en mai 2021.

Puisque la municipalité a déjà versé la commandite, 3 possibilités s'offrent à vous :

1. Conserver le montant de commandite pour la fête de 2021 et ce, avec les mêmes bénéficiaires reliés à leur plan de commandite actuel.
2. Demander un remboursement complet de la commandite.
3. Faire un don à l'organisme afin de leur permettre de soutenir les familles en cette période de pandémie. La commandite sera alors transformée en don et ils pourront émettre un reçu de charité.

Résolution n° 2020-04-712

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois de faire un don à l'organisme afin de leur permettre de soutenir les familles en cette période de pandémie. La commandite sera alors transformée en don.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.7 RÉSEAU — BIBLIO.

La directrice générale informe le conseil qu'elle leur a remis un courriel concernant le service de livraison de documents en période de confinement et dans un contexte de pandémie liée à la COVID-19.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le Mardi 14 avril 2020

13.8 DEMANDE — DEVIS POUR PREMIER RANG.

Résolution n° 2020-04-713

EXP Inc	2800 \$ plus taxes
Ghyslain Lambert, ING.	600 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de demander à la firme Ghyslain Lambert ING. De faire un devis pour les réparations du premier rang.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.9 LUMEN

La directrice générale voudrait savoir à quel endroit il aimerait avoir le panneau de la photo de Madame Cindy Gamelin.

14. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

15. DIVERS.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 HEURES 46

Résolution n° 2020-04-714

L'ordre du jour étant épuisé le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
